

le gouvernement envisage d'imposer le système métrique au Canada n'est ni responsable ni réaliste et, comme j'ai essayé de l'expliquer, elle créera certainement de la confusion, des frustrations et des problèmes qui auraient pu être évités.

**M. Elzinga:** Monsieur l'Orateur, avec votre permission, comme il me reste seulement quelques minutes pour participer au débat, peut-être pourrais-je signaler qu'il est 5 heures et commencer mon discours à la reprise de la séance après le dîner?

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle d'accord pour déclarer qu'il est 5 heures et passer immédiatement à l'étude des initiatives parlementaires?

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, je n'y vois pas d'objection, à condition d'avoir l'assurance que les députés qui sont censés être ici à 5 heures le soient.

**M. Kaplan:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Peut-être la Chambre accepterait-elle de prolonger la période de quelques minutes après 5 heures pour ainsi donner au député la chance de terminer ses observations.

**M. Paproski:** Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. A mon avis, il serait injuste de permettre au député de commencer son discours à 5 heures moins trois minutes, car ainsi son discours sera morcelé. La Chambre pourrait simplement avoir la courtoisie de lui permettre de commencer son discours à 8 heures, d'autant plus qu'il s'agit d'un sujet aussi important que la conversion au système métrique.

**M. l'Orateur adjoint:** Pour rassurer les députés, je leur dirai que j'ai constaté la présence du député de Halton (M. Philbrook) qui, sauf erreur, doit parler pour les ministériels. La Chambre est-elle d'accord pour passer tout de suite à l'étude des initiatives parlementaires?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur adjoint:** Comme il est 5 heures, la Chambre passée maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

**M. Paproski:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je pense que l'on s'est entendu pour laisser toutes les motions au *Feuilleton*, à la demande du gouvernement, et entamer le débat sur la motion n° 46, inscrite au nom du député de Red Deer (M. Towers).

**M. l'Orateur adjoint:** Les députés ont entendu le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) dire qu'on doit laisser au *Feuilleton* les motions n° 1, 14, 35, 8, 23, 2, 15, 17, 19, 20, 21 et 42, à la demande du gouvernement, et que l'on passe à l'étude de la motion n° 46, inscrite au nom du député de Red Deer (M. Towers). Les députés sont-ils d'accord?

**Des voix:** Oui.

*Assistance à l'agriculture des Prairies—Loi*  
**INITIATIVES PARLEMENTAIRES—**  
**MOTIONS (DOCUMENTS)**

[Traduction]

L'ENQUÊTE SUR L'ADMINISTRATION DE LA LOI SUR  
L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

**M. Gordon Towers (Red Deer)** propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de ou des dossiers que possèdent le ministère du solliciteur général ou la Gendarmerie royale du Canada au sujet de l'enquête sur l'administration de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

—Monsieur l'Orateur, si nous avons un débat sur cette question aujourd'hui, c'est parce que le gouvernement a refusé de révéler la vérité à propos d'un grave problème sur lequel le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) a attiré notre attention le 9 décembre 1974. Depuis lors, on a posé toute une série de questions intéressantes auxquelles le gouvernement a répondu d'une manière évasive, et il y a eu des enquêtes dont on ne nous a pas dévoilé les résultats. On pourrait comparer l'attitude que le gouvernement a adoptée par la voix de plus d'un ministre et de ses ministres, à celle d'un enfant qui a brisé un plat et qui a caché les morceaux dans l'espoir que personne ne le verrait. Dans le cas de l'enfant, il s'agissait d'un accident; par contre, c'est volontairement que le gouvernement essaie de cacher la vérité. Cette attitude nous incite à croire qu'il se sent coupable, sinon il ne chercherait pas à étouffer l'affaire de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies avec une telle obstination. Nous ne doutons pas que la révélation des faits mettraient certaines personnes et certains ministres qui sont censés être responsables dans une situation embarrassante.

● (1700)

Lorsque des membres de la Gendarmerie royale sont venus à ma demande visiter mon bureau à la Chambre des communes pour examiner les preuves que j'avais en ma possession, — preuves sur les irrégularités commises par des employés du service de l'administration de la loi sur l'assistance à l'agriculture dans les Prairies—ils ont décidé de pousser l'affaire plus loin. Nous avons été obligés de harceler le solliciteur général de l'époque pour qu'il ordonne à la GRC de faire enquête. Les agents de la GRC méritent des félicitations pour la conscience professionnelle dont ils ont fait preuve dans cette affaire, surtout à cause de ses ramifications politiques et du fait qu'ils étaient directement comptables au solliciteur général. Ce sont des hommes consciencieux qui n'ont d'autres intérêts que de mener à bien leur tâche, peu importe les difficultés. Ils ont bien fait leur travail. Ils étaient les seuls à pouvoir le faire à moins que le gouvernement n'ordonne une enquête officielle en nommant une commission, ce qu'il s'est refusé de faire jusqu'ici.

J'ai parlé de faux-fuyants et de camouflage de la part du gouvernement. L'administration maladroite et inacceptable du service de la LAAP a forcé deux inspecteurs régionaux à prendre prématurément leur retraite et a entraîné le congédiement d'un autre qui s'y était refusé. Il a été mis à pied non pas pour incompétence ni pour une raison valable, mais en raison de la politique discutable du gouvernement. Voilà un bon exemple de cette société que certains pensaient juste. Peut-être est-elle juste aux yeux du cabinet fédéral, juste parce qu'elle sert bien ses intérêts et dissimule ses manigances politiques aux dépens du contribuable. Pourquoi mettre à pied des personnes